



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 5 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les récentes évolutions de la Covid-19 conduisent à restreindre les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. A la demande du Premier ministre et après échanges avec les responsables concernés, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal demande par circulaire aux chefs d'établissement situés en zone d'alerte renforcée et en zone d'alerte maximale d'instaurer une jauge pour tous les espaces d'accueil (espaces d'enseignement, espaces de restauration, bibliothèques universitaires) à **50 % au plus de leur capacité nominale**, et ce dès le mardi 6 octobre.

Par ailleurs, la ministre demande à ce que soit réalisé **un point de situation quotidien** entre les chefs d'établissements publics d'enseignement supérieur et le recteur de région académique afin de suivre au plus près l'évolution de la situation sanitaire.

La ministre tient à remercier une nouvelle fois, l'ensemble des chefs d'établissement ainsi que les personnels pour la constance de leur mobilisation dans un contexte difficile.

Elle souhaite également assurer les **étudiants** que les moyens techniques, humains et sanitaires mis en œuvre par l'ensemble des acteurs permettent de garantir la **continuité pédagogique** essentielle à la bonne réussite de leur formation.

CONTACT PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Tel : 01 55 55 84 24